



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Déclaration d'intérêt général relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure aval

### Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Seine Eure

Le préfet de l'Eure, par arrêté n° D1/B1/16/1142 modifiant l'arrêté n° D1/B1/16/1090, a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général ; au titre du code de l'environnement, des travaux prévus par le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure aval sur le territoire des communes d'Acquigny, Criquebeuf-sur-Seine, Les Damps, Incarville, Lery, Louviers, Martot, Mesnil-Jourdain, Pinterville, Pont-de-l'Arche, Saint-Etienne-du-Vauvray, Val-de-Reuil, Le Vaudreuil. Cette enquête se déroulera du 12 décembre 2016 au 16 janvier 2017 inclus.

Monsieur Serge de SAINTE-MARESVILLE, officier de gendarmerie, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour recevoir les observations du public durant les permanences qui se tiendront à la mairie de :

Louviers : lundi 12 décembre 2016 de 14h à 16h  
                  lundi 16 janvier 2017 de 15h à 17h  
Les Damps : vendredi 16 décembre 2016 de 15h à 17h  
Acquigny : mardi 20 décembre 2016 de 16h à 18h  
Le Vaudreuil: mercredi 4 janvier 2017 de 15h à 17h  
Criquebeuf-sur-seine : vendredi 13 janvier 2017 de 10h à 12h

Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie, a été nommé en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, il le remplacera et exercera ses fonctions jusqu'au terme de la procédure d'enquête publique.

Le public pourra également transmettre ses observations par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de Louviers, siège de l'enquête.

Aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies, le public pourra consulter le dossier comportant notamment un résumé non technique. Il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Eure et à la mairie des communes précitées.

Toute information complémentaire concernant le projet pourra être obtenue auprès de la communauté d'agglomération Seine Eure 1 place Thorel CS 10514 27405 Louviers cedex.

Le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la déclaration d'intérêt général au titre du Code de l'environnement.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents en adressant leur demande à la préfecture de l'Eure – direction de la réglementation et des libertés publiques - section de l'utilité publique, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

Pour le préfet et par délégation,  
la chef de bureau

  
Priscillia RAVILLY